



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Championnat du Morbihan Dériveurs
Dates complètes : DIMANCHE 12 novembre 2023
Lieu : Baie de QUIBERON / grade 5b
Autorité Organisatrice : Association Sportive et Nautique de QUIBERON

Régate ASNQ dimanche 12
Novembre 2023
Groupe WhatsApp

Groupe WHATSAPP :

Nb : le groupe whatsapp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les IC, jury, avenant et pour l'émargement aller et retour.

Les IC seront disponibles le 11/11/23 au plus tard sur le site internet :
<https://www.asnquiberon.com/deriveurs-ind-et-openskiff-12-nov-2023/>



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables, ainsi que le règlement du championnat du Morbihan
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : IND et OPENSKIFF

3.1.1. **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne** sur le site avant le 11/11/2023
Adresse lien inscription : <https://cutt.ly/LwmZiXHL>

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur le site internet. Merci de le retourner par mail à l'ASN Quiberon au plus tard le 08/11/2023, nous vous enverrons un rib pour le règlement.

Les inscriptions de dernière minute sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable ...

- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Dériveur double : **25 €uros avec majoration à partir du jeudi 9 novembre : 30 euros**

Dériveur solitaire : **13 €uros avec majoration à partir du jeudi 9 novembre : 18 euros**

5. PROGRAMME

**5.1. Confirmation d'inscription : pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO
Dimanche 12 novembre 2023 de 09h00 à 10h00**

5.2. Jours de course :

Dimanche 12 novembre 2023 :

- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane ou Type Trapèze**

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.(comportant un virement et un empannage)

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

10. COMMUNICATION

10.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne à l'adresse

<https://www.asnquiberon.com/deriveurs-ind-et-openskiff-12-nov-2023/>

10.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme

Tel. 0825 13 56 00

E-mail quiberon@quiberon.com - Site internet <http://www.quiberon.com>

A.S.N. QUIBERON (Association Sportive et Nautique de Quiberon)

Boulevard des Emigrés – Port Haliguen – F-56170 QUIBERON

Tel. 02 97 30 56 54 – Fax. 02 97 30 57 20

E-mail asnquiberon@orange.fr - Site internet <http://asnquiberon.com>

